Image not found or type unknown

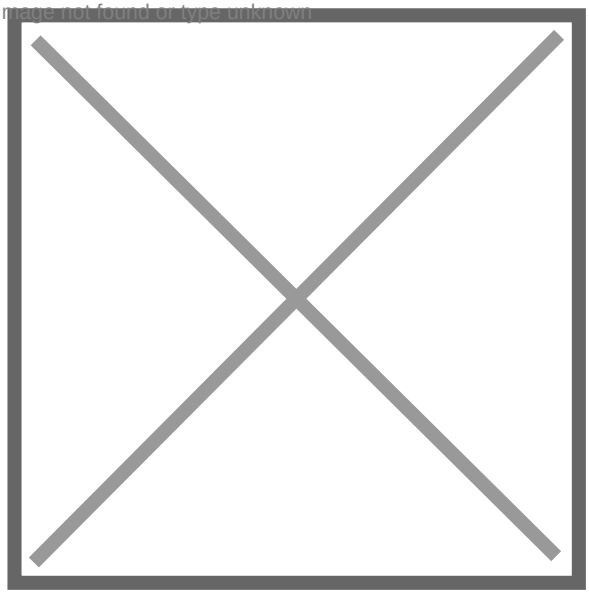

# Signature d un bon de commande

Par **ns une maison doit**, le **14/02/2014** à **18:25**

pour etre valable un bon de commande doit il etre signé par les deux proprietaires d une maison , le mari et la femme pour des travaux suite a demarchage

Par **moisse**, le **15/02/2014** à **11:29**

Bonjour,
Pour la seconde fois NON
Il suffit que le signataire ait qualité et capacité juridique pour signer.

Par **Lag0**, le **15/02/2014** à **11:38**

Bonjour,
En règle générale, seuls les signataires du contrats sont engagés. Donc si un seul des propriétaires signe le bon de commande, celui est parfaitement valable mais n'engage que le propriétaire qui a signé.
Dans le cas d'un couple marié (si c'est bien le cas ici), il y a également la solidarité due au mariage qui fait que le second propriétaire devient également responsable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés